

La vie communale

L'organisation des travaux publics en 1867

ORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS.

Ponts et Chaussées.

Ce service est chargé de la construction et de la réparation des routes impériales et départementales et de leurs dépendances. Il est également chargé des travaux de navigation sur les rivières de la Meuse, de la Chiers et de la Semoy, et de toutes les questions hydrauliques et d'améliorations agricoles qui s'étudient dans le département, avec l'attache de l'administration; enfin il a dans ses attributions la surveillance de la pêche fluviale et la police des cours d'eau.

La police de la grande voirie et la surveillance de la pêche fluviale sont exercées par les conducteurs, par les employés secondaires, par les chefs cantonniers et même par les cantonniers ordinaires, lorsque ces derniers sont accompagnés de deux témoins; et de plus, en ce qui concerne spécialement le service de la pêche fluviale, par des gardes spéciaux nommés et assermentés *ad hoc*. Les gendarmes et les gardes-champêtres sont également appelés à y concourir.

Routes impériales.

Le département des Ardennes est traversé par sept routes impériales dont le parcours dans le département est ensemble de 386,428 mètres, savoir :

N° 39, de Mézières à Montreuil-sur-Mer, par Tarzy, Maubert-Fontaine et Le Tremblois, (commune de Laval-Morency) où elle se confond avec celle qui porte le n° 51; 19,920 m.

N° 46, de Marle à Verdun, par Rethel, Vouziers, Grandpré, 91,095 mètres.

N° 47, de Vouziers à Longuyon, par Buzancy; 28,840 m.

N° 49, de Valenciennes à Luxembourg, par Givet; 5,920 m.

N° 51, de Givet à Orléans, par Rocroi, Rimogne, Lonny, Mézières, Boulzicourt, Poix, Montigny-sur-Vence, Raillicourt, Saulces-Monclin, Rethel, Tagnon; 132,573 mètres.

N° 64, de Neufchâteau à Mézières, par Mouzon, Sedan, Flize, Les Ayvelles; 41,820 mètres.

N° 78, de Nevers à Sedan et Bouillon, par Semide, Vouziers, Ballay, Le Chesne, Tannay, Chémery, Sedan, Givonne; 66,260 mètres.

Routes départementales.

Les routes départementales, au nombre de neuf, présentent un développement total de 211,341 mètres :

N° 1^{er}, de Charleville au Chesne, vers Vouziers, par Warnécourt, Launois, Villers-le-Tourneur, Bouvellemont; 46,916 mètres.

N° 2, de Sedan à Montmédy, à partir de Douzy, par Carignan, 25,443 mètres.

N° 3, de Rocroi à Philippeville, par Gué-d'Hossus; 4,271 m.

N° 4, du Chesne à Stenay, par Stonne, Beaumont; 22,897 m.

N° 5, de Rethel au Tremblois (commune de Laval-Morency), par Novion-Porcien, Signy-l'Abbaye, Rouvroy; 44,000 mètr.

N° 6, de la Crête-de-Poix à la route impériale n° 46, par Charbogne, Attigny; 29,280 mètres.

N° 7, de Flize à Boulzicourt; 5,470 mètres.


N° 8, de Vouziers à Ste-Menehould, par Monthois; 18,469 m.

N° 9, d'Auvillers-les-Forges à Brunhamel, par Rumigny; 14,595 mètres.

Ingénieur en chef du département

M. Lambert, , à Mézières.

Ingénieurs d'arrondissement : MM.

Colle, , à Charleville.

Alard, à Sedan.

Detzem, , à Rethel.

Conducteur principal :

M. Devaux, à Reithel.

Conducteurs embrigadés : MM.

Benoist, à Reithel (4 ^e classe).	Millot, à Sedan (2 ^e classe).
Dargent, à Mézières (2 ^e classe).	Piller, à Mézières (3 ^e classe).
Décary, à Charleville (1 ^{re} cl.).	Sérard, à Mézières (4 ^e classe).
Febvrel, à Reithel (2 ^e classe).	Trévelot père, à Vireux-Wal. (1 ^{re} classe).
Hanotel, à Charleville (2 ^e cl.).	Trévelot fils, à Charleville (3 ^e classe).
Haveaux, à Lafrancheville (2 ^e classe).	Verdavoine, à Vouziers (2 ^e cl.).
Hussenet, à Sedan (1 ^{re} classe).	Vat, à Revin (3 ^e classe).
Laval, au Chesne (2 ^e classe).	Wargnies, à Charleville (4 ^e cl.).
Manne, au Chesne (2 ^e classe).	
Masson, à Mézières (1 ^{re} clas.).	


Conducteurs auxiliaires : MM.

Bigard à Sedan.	Depaquit, à Sedan.
Bouquillon, à Reithel.	Renault, à Sedan.
Colin, à Reithel.	Robinet, à Charleville.
Dapremont, à Reithel.	Taton, à Sedan.

Employés secondaires : MM.

Baudesson, à Sedan (2 ^e classe).	Herbin, à Mézières (1 ^{re} cl.)
Bertholet, à Charleville (1 ^{re} classe).	Lefèvre, à Sedan (2 ^e classe).
Bridier, à Sedan (1 ^{re} classe).	Longis, à Mézières (2 ^e classe).
Caneaux, à Charleville (2 ^e cl.).	Oury, à Charleville (2 ^e classe).
Despas, à Reithel (1 ^{re} classe).	Péchenart, à Reithel (1 ^{re} cl.).
Fromentin, à Sedan (2 ^e cl.).	Watrin, à Reithel (2 ^e classe).

Service spécial du canal des Ardennes.

MM. les Ingénieurs ordinaires Alard et Detzem sont chargés de ce service dans le département des Ardennes, sous les ordres directs de M. Bonniceau (O. ) , ingénieur en chef à Soissons (Aisne).

Conducteurs embrigadés : MM.

Jarlôt, au Chesne.
Michaux, à Rethel.

| Péchenart, à Rethel.
| Saint-Yors, à Sedan.


Employé secondaire :

M. Cornet, à Rethel (2^e classe).

Mines. — Minières. — Carrières.

Le territoire de l'Empire est réparti, sous le rapport du service des mines, en 6 divisions et 16 arrondissements.

Le département des Ardennes forme, avec les départements de la Meuse, de la Marne, de l'Aube et de l'Yonne, l'un des quatre arrondissements de la division du Nord-Est.

MM. Meugy, , ingénieur en chef à Troyes.

Nivoit, ingénieur ordinaire à Charleville.

Devillers, garde-mine, à Sedan.

Foucault, *idem* à Mézières.

Constructions départementales.

M. Labarre, architecte du département, à Charleville.

Constructions communales.

Un arrêté préfectoral du 8 juillet 1850, inséré au bulletin n^o 117 du *Recueil des Actes administratifs* de la préfecture, porte que « nul ne peut exercer les fonctions d'architecte
« pour des travaux communaux, s'il n'est porté sur un ta-
« bleau arrêté à cet effet par le Préfet, à la fin de chaque an-
« née, et inséré au *Recueil des Actes administratifs* de la pré-
« fecture. »

Et un autre arrêté du 7 juin 1866 (bulletin n^o 621 du même recueil), en déterminant le programme des connaissances exigées pour pouvoir être inscrit sur ce tableau, dispose que

l'aptitude des candidats sera constatée par un examen qu'ils subiront devant la commission départementale d'architecture, désignée ci-après ;

Que les architectes admis à titre d'architectes communaux dans les autres départements, pourront être exemptés de cet examen ;

Que les conducteurs des ponts et chaussées et les agents voyers cantonaux employés dans le département, pourront être autorisés à diriger des projets de travaux communaux d'une importance secondaire ;

Enfin que les ingénieurs civils, les architectes diplômés des écoles du Gouvernement ou des établissements spéciaux reconnus par l'Etat, sont exemptés des épreuves indiquées par ledit arrêté, qui n'est pas applicable aux ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, aux agents voyers supérieurs et aux conducteurs principaux du département, lesquels sont admis à projeter et à faire exécuter tous les travaux communaux dont ils pourraient être chargés, avec l'approbation du Préfet, pour les administrations municipales.



TABLEAU des architectes accrédités pour le service des communes, en exécution de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 8 juillet 1850.


MM. Arnould, à Sedan.
Couty, à Sedan.
Daumal, à Charleville.
Gentil à Rocroi.
Labarre, à Charleville.
Marin, à Vouziers.
Marion (Auguste), à Mézières.
Perraud, à Sedan.
Pierre, à Sedan.
Ronsin, à Rethel.

Commission d'architecture

Instituée par arrêté de M. le Préfet, en date du 28 juin 1852, conformément aux instructions ministérielles, pour donner son avis sur tous les projets de constructions communales.


MM. Tirman, vice-président du conseil de préfecture, président, à Mézières.

Colle, , ingénieur des ponts et chaussées, à Charleville.
Combiert de Fabrias, , ingénieur des ponts et chaussées, à Charleville.

Deloche, , chef d'escadron d'artillerie, à Mézières.

Hubert, inspecteur des monuments historiques à Charleville.

Labarre, architecte du département à Charleville.

Mialaret, , agent-voyer en chef des chemins vicinaux, à Mézières.

Nivoit, ingénieur des mines à Charleville.

Courboulis, chef de division à la préfecture, *secrétaire*, à Mézières.

Conservation des monuments historiques.

M. Hubert, régent de philosophie, au collège de Charleville, membre correspondant du ministère de l'instruction publique, bibliothécaire de la ville de Charleville, Inspecteur des monuments historiques.


Service des chemins vicinaux.

Les chemins vicinaux se partagent, dans le département des Ardennes, en trois catégories :

1^o Les chemins vicinaux ordinaires de petite communication n'intéressant que la commune ;

2^o Les chemins vicinaux ordinaires de moyenne communication intéressant plusieurs communes ;

3^o Les chemins vicinaux de grande communication créés en raison de l'importance des relations agricoles ou commerciales.

MM. Mialaret, , ingénieur civil, agent-voyer en chef, à Mézières.

Singery, agent-voyer comptable, à Charleville.

Colin, agent-voyer, chef de bureau à Mézières.

Arrondissement de Mézières.

MM. Mercier, agent-voyer d'arrondissement à Mézières.

Bontems, conducteur à Mézières.

Agents-voyers cantonaux, MM.

Caltaux, à Mézières.

Druart, à Mézières (1).

Labbé (César), à Flize.

Henrot, à Monthermé.

Grosselin, à Vendresse. (2)

Colin, à Renwez.

Cayasse, à Signy-l'Abbaye.

Arrondissement de Rethel.

MM. Bolvin, agent-voyer d'arrondissement à Rethel.

Jeanty, conducteur à Rethel.

Agents-voyers cantonaux, MM.

Cibille, à Juniville.

Michel, à Asfeld.

Colin, à Château-Porcien.

Soibinet, à Chaumont.

Saingery, à Rethel.

Hamel, à Novion-Porcien.

Arrondissement de Rocroi.

MM. Camus, agent-voyer d'arrondissement à Rocroi.

Maillard, conducteur à Rocroi.

Agents-voyers cantonaux, MM.

Véron, à Rocroi.

Lechat, à Rumigny.

Hardy (Ern.) à Signy-le-Petit.

De Rumigny, à Fumay.

Arrondissement de Sedan.

MM. Rique, agent-voyer d'arrondissement à Sedan.

Regnier, conducteur à Sedan.

(1) Pour le canton de Charleville.

(2) Pour le canton d'Omont.

Agents-voyers cantonaux, MM.

Labbé (Jules), à Sedan,
Déjardin, à Carignan.

Godet, à Mouzon.
Demoizet, à Raucourt.

Arrondissement de Vouziers.

MM. Dupont, agent-voyer d'arrondissement à Vouziers.
Clément, conducteur à Vouziers.

Agents-voyers cantonaux, MM.

Lacaille, à Vouziers.
Bazelaire, à Attigny.
Midoux, à Buzancy.
Muller, au Chesne.

Tisserant, à Grandpré.
Hardy (Pierre), à Machault.
Leclerc, à Monthois.
Lemaître, à Tourteron.


Par décision du Conseil général, les agents-voyers sont chargés du service des chemins de fer d'intérêt local dans le département.

Chemins de Fer.

Les Chemins de fer sont dans les attributions du Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, qui en exerce, par des Ingénieurs de l'Etat ayant sous leurs ordres des commissaires de surveillance administrative, le contrôle et la surveillance, pour tout ce qui concerne le service de l'exploitation proprement dite, l'ensemble de la circulation, les mesures générales de police et de sûreté, l'application des tarifs, la surveillance des opérations commerciales et les mesures générales d'intérêt public.

Ces commissaires de surveillance administrative ont les pouvoirs d'officier de police judiciaire pour la constatation des crimes, délits et contraventions commis dans l'enceinte des chemins de fer et de leurs dépendances. Ils constatent aussi, par procès-verbaux, les contraventions à la grande voirie et les infractions aux règlements de l'exploitation.

Le département des Ardennes est traversé par plusieurs lignes de chemins de fer dépendant de la Compagnie de l'Est.

Ingénieur en chef du contrôle de l'exploitation : M. Couche, ,
Ingénieur en chef des mines, rue du Dragon, 30, à Paris.

Commissaire de surveillance administrative

MM. Passebois, , à Charleville.

Decrep, à Rethel.

Clerbout, à Givet.

Les lignes qui traversent les Ardennes, sont les suivantes :
De Paris à Reims, Mézières-Charleville, Sedan, Thionville
et Givet.

De Charleville-Mézières à Sedan, Longwy, Thionville et
Metz.

La première de ces lignes correspond à Vireux-Molhain et
à Givet avec les chemins de fer belges.

On trouvera à la fin, les heures de départ et d'arrivée pour
le service des voyageurs.